PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 11 MAI 2016

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :
M. José NODA GONZALEZ, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Livio LANZA, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :
M. Dominique NOVELLE, maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :
Mme Edith ZBINDEN DUVILLARD
M. Yannick NOVELLE, conseillers

Procès-verbal :
Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

I. PRESENTATION DU RESEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL DE LA CHAMPAGNE PAR MADAME S. MOLLIER ET MONSIEUR CH. BOSSON
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
V. DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2015
VI. DELIBERATION CONCERNANT LES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2015
VII. DELIBERATION CONCERNANT LE CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES EMPLACEMENTS PUBLICS COMMUNAUX SUIVANTS :
Secteur N° 1 : l'aménagement de l'espace multisports et aire de jeux
Secteur N° 2 : les abords d la future Mairie
Secteur N° 3 : les abords de l'école
VIII. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
IX. MOTIONS
X. QUESTIONS ET DIVERS
XI. NATURALISATION - Huis-clos -

*** * * * ***

Le président, Monsieur NODA GONZALEZ, ouvre la séance à 20 h. 00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence.

Il excuse Monsieur Y. NOVELLE et informe les conseillers que Madame ZBINDEN-DUVILLARD aura un peu de retard.

I. PRESENTATION DU RESEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL PAR MADAME S. MOLLIER ET MONSIEUR CH. BOSSON

Le président souhaite la bienvenue à Madame Sandra MOLLIER et Monsieur Christophe BOSSON, et il leur donne la parole pour la présentation du réseau agro-environnemental de la Champagne.

Madame MOLLIER dit qu'il s'agit d'une démarche volontaire. Tous les agriculteurs y participent de manière volontaire. Ces réseaux découlent des lois agricoles et de l'Ordonnance fédérale sur les paiements directs. Ces réseaux se limitent à des périmètres communaux, voire intercommunaux comme celui de la Champagne qui regroupe sept communes.
Les objectifs de ces réseaux agro-environnementaux sont liés au constat qu'il y a de plus en plus une perte de la biodiversité, notamment dans les espaces agricoles (fragmentation des habitats, avec toujours plus d'urbanisation, de routes, etc.).
L'idée est donc que les agriculteurs mettent en place des surfaces de promotion de la biodiversité. Ils ont l'obligation de mettre 7% de leur surface agricole utile, ceci pour pouvoir toucher les paiements directs. L'idée de ces réseaux est également, à partir de ces surfaces, d'essayer de les choisir et/ou de les positionner le mieux possible, tout en regardant les contraintes de l'agriculteur, ceci dans le but relier entre eux les milieux naturels, et mettre en place des surfaces qui soient favorables à la faune et à la flore dans ces espaces agricoles.
Ces réseaux servent également à créer des habitats favorables aux espèces cibles (espèces menacées) et caractéristiques (en général du milieu agricole).
Ces réseaux permettent également de valoriser certains éléments paysagers patrimoniaux, comme des chênes ou des vieux noyers.

Madame MOLLIER fait un bref historique du RAE (réseau agro-environnemental) de la Champagne. Ce dernier a commencé en 1991, alors que les réseaux n'étaient pas encore dans les lois, avec l'installation de bandes refuges pour les perdrix. Grâce à cela, depuis cette période, il y a eu une explosion de certains oiseaux sur le Canton. De fait, la Champagne a été un secteur précurseur vis-à-vis des réseaux agro-environnementaux puisque ces derniers ont été créés dans les années 2000. D'autre part, en 2013, il y a eu une révision de l'Ordonnance sur les paiements directs, ce qui a également changé les choses. Aujourd'hui, il y a aussi un soutien financier accru de la part de la Confédération pour des surfaces de qualité et la promotion des réseaux agro-environnementaux.

Madame MOLLIER dit que les agriculteurs de la Champagne se sont regroupés en association depuis le mois de mai 2015. Pour être agréé par les autorités cantonales (Direction générale de l'agriculture et la Direction générale de la nature et du paysage), ils ont dû faire un avant-projet. Ce document a été validé en novembre 2015, et le projet a démarré en janvier 2016 pour une période de huit ans (durée légale d'un réseau agro-environnemental), soit jusqu'en 2023. Madame MOLLIER précise qu'une trentaine d'agriculteurs est partie prenante dans ce réseau à ce jour. Elle rajoute que cela représente environ cent hectares qui sont dans le réseau. Madame MOLLIER souligne que, pour les agriculteurs, le fait de mettre des hectares dans le réseau n'est pas qu'une question de toucher des contributions, mais ces derniers doivent faire des efforts supplémentaires, et appliquer des mesures spécifiques, telles que :

- laisser les 10% d'une prairie non fauchés comme zone refuge pour la faune,
- effectuer des fauches tardives (à partir du 15 juillet) sur des prairies d'intérêt pour la faune et la flore,
- favoriser des jachères florales plutôt linéaires, ceci pour avoir un maximum de sites de reproduction pour les oiseaux,
- favoriser également des haies avec une diversité d'essences,
- mettre en place des structures favorables à la faune.

En termes d'objectifs pour les réseaux de la Champagne, Madame MOLLIER dit qu'il y a déjà beaucoup de surfaces de promotion de la biodiversité qui sont présentes. Le but n'est pas d'en mettre plus, mais de mieux les répartir dans les espaces agricoles et d'essayer de travailler sur la qualité de ces surfaces.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'Association, Madame MOLLIER dit que cette dernière fonctionne avec un Comité, dans lequel il y a un agriculteur représentant pour chacune des communes. Une assemblée générale est organisée chaque année. Madame MOLLIER dit aussi qu'il y aura, en plus du rapport d'avant-projet qui a déjà été réalisé, un rapport intermédiaire dans quatre ans, et un autre rapport final à huit ans, pour évaluer les mesures qui auront été prises dans le réseau et connaître les impacts, ceci pour éventuellement reconduire un réseau pour huit ans supplémentaires. Elle précise que ces rapports sont demandés par l'Administration cantonale et l'Office fédéral de l'agriculture.

Concernant le budget, Madame MOLLIER dit qu'il est prévisionnel. Monsieur BOSSON précise que celui-ci se compose d'une participation de la DGNP (Direction générale de la nature et du paysage) pour 30 %, des agriculteurs pour 39% et le solde par les communes, à savoir 4.4% pour chaque commune, ce qui donne un montant pour la commune d'Aire-la-Ville de CHF 8'939.00 pour l'ensemble des huit années du réseau.
Monsieur BOSSON dit que toutes les autres communes ont accepté le principe du financement.
Monsieur BOSSON rajoute que c'est une démarche qui est dans l'air du temps. Pour les agriculteurs, c'est un surplus de travail, et les indemnités qu'ils reçoivent couvrent un peu cela.
Monsieur BOSSON dit qu'en 2010, un projet de ce type sur un terrain communal qu'il cultive, avait déjà été mis en place, et que celui-ci avait reçu l'aval du Conseil municipal de l'époque. Il dit que si la commune valide ce projet, cela valoriserait également ce qui avait été mis en place au lieu-dit « Les Châtières » en 2010.

La présentation de Madame MOLLIER et Monsieur BOSSON étant terminée, le président demande s'il y a des questions.

Madame HOWALD demande si le projet des Châtières consistait à sauver les papillons « Garance ». Monsieur BOSSON ne se souvient pas de quels papillons il s'agissait, mais cela faisait effectivement partie du projet. Madame HOWALD dit que c'est un beau projet.
Monsieur PHILIPP demande quelle est la fonction de Madame MOLLIER. Cette dernière répond qu'elle est ingénieure agronome, et qu'elle travaille pour un Bureau d'étude qui a été mandaté par l'Association des agriculteurs, et ce sont eux qui ont réalisé le rapport d'avant-projet. Les agriculteurs ont ensuite souhaité continuer à travailler avec eux. Ils sont présents en tant qu'appui pour les agriculteurs dans le développement du réseau. Monsieur BOSSON précise qu'il est, pour l'instant, le seul agriculteur de la commune à avoir intégré le réseau, mais les autres agriculteurs peuvent très bien l'intégrer en cours de route.
Monsieur APOTHELOZ demande si, en plus de la parcelle des Châtières, d'autres parcelles de la commune seront concernées par ce projet. Monsieur BOSSON répond positivement. Madame MOLLIER dit que l'idée est d'essayer de relier les différentes parcelles entre elles, sans faire de cordons continus, mais de ne pas isoler les populations.

Monsieur APOTHELOZ dit que la part du budget des agriculteurs est très élevée. En dehors du fait de contribuer à l'environnement, il se demande quel est l'avantage pour eux d'entrer dans ce réseau. Monsieur BOSSON répond que ses premiers travaux pour la DGNP remontent à 1989 au Moulin-de-Vert, et au fil des années, il s'est rendu compte que les choses changeaient et il a également appris à voir la nature autrement.
Monsieur ELTSCHINGER demande s'il y a des surfaces minimales. Madame MOLLIER répond négativement. Toutefois, elle précise qu'il y a une méthodologie cantonale qui évalue les surfaces avant qu'elles ne soient intégrées dans le réseau (le lieu, d'autres structures intéressantes à proximité, flore, etc.). Si les surfaces ne répondent pas à ces critères, ils essaient de proposer d'autres alternatives à l'agriculteur.
Monsieur ELTSCHINGER demande quelles sont les espèces animales qui sont visées. Madame MOLLIER dit qu'il y a le lièvre, plusieurs oiseaux (alouette des champs, chouette chevêche, etc.), le crapaud calamite, le grand Capricorne (insecte), les papillons et le grillon champêtre.
Monsieur NODA GONZALEZ demande qui prend la décision concernant ces surfaces. Est-ce la commune ou les agriculteurs. D'autre part, comment est mesurée l'évolution de tous ces projets ?
Madame MOLLIER répond que ce sont les agriculteurs qui décident et qui sont responsables d'inscrire leur surface, de les déclarer dans le réseau et de les entretenir. Les communes peuvent faire des demandes, mais ce sont les agriculteurs qui décident.
En ce qui concerne le suivi, Madame MOLLIER dit qu'ils n'ont pas de suivi de chaque parcelle pour voir l'évolution de la flore ou autre, mais la DGNP fait un suivi tous les six ans environ de tous les réseaux du Canton. Ce sont différents bureaux d'étude qui font ce travail. D'ailleurs, ce travail va être effectué cette année et l'année prochaine. Pour le réseau de la Champagne qui a débuté cette année, cela servira d'état initial. Lors du prochain suivi dans environ six ans, on pourra voir l'évolution de tous ces réseaux, et l'impact des mesures prises par les agriculteurs.

Madame RAMBACH remercie Madame MOLLIER et Monsieur BOSSON pour leur présentation. Elle dit que la commune a reçu un exemplaire du rapport d'avant-projet et si un conseiller est intéressé à en prendre connaissance, il peut venir le consulter en mairie.
Le président, ainsi que tous les membres du Conseil municipal remercient également Madame MOLLIER et Monsieur BOSSON pour leur présentation.

Madame MOLLIER et Monsieur BOSSON quittent la séance à 20h.45.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Madame HENRIOD dit qu'elle a un ajout à faire à apporter. Elle avait dit qu'étant donné le bénéfice réalisé on pouvait rediscuter d'une baisse du centime additionnel.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **8 voix pour, 1 voix contre, Madame HENRIOD, et 1 abstention, Monsieur FUMEAUX, absent lors de la dernière séance.**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Aucune commission n'ayant eu lieu depuis la dernière séance du Conseil municipal, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour trois communications.

Vidange dans le Rhône
Le maire informe les personnes présentes que cette vidange aura lieu du 19 au 31 mai 2016.

Fête du 1er Juin (Arrivée des Suisses au Port Noir)
Le maire dit que lors de la dernière séance, il avait demandé qui était intéressé à venir porter le drapeau lors de cette fête patriotique au Port Noir. Personne ne s'étant proposé, il informe les conseillers qu'après avoir posé la question à différentes personnes, c'est Monsieur Ludovic Zbinden, président des bureaux de vote, qui a accepté d'être présent à ses côtés le 1er juin.

Démission d'un membre du Conseil municipal
Le maire informe les conseillers que Madame HOWALD a donné sa démission pour le 30 juin 2016. L'Exécutif a pris acte et respecte la décision de Madame HOWALD. Il lui rappelle également qu'elle doit en informer par écrit le Service des votations et élections, ceci afin qu'il puisse mettre en place la suite de la procédure.
Le maire donne lecture du courrier de Madame HOWALD.

Texte du courrier :

« Objet : Démission du conseil municipal

Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Membre du conseil municipal depuis 2002, je souhaite aujourd'hui me retirer de cette fonction.

En effet, la tournure des conseils ne me convient plus, je serai certainement plus efficace à l'extérieur du conseil pour œuvrer pour ma commune. Contrairement aux dires, je n'ai pas besoin du titre de conseillère municipale pour faire de belles choses dans notre village et encore moins le besoin de savoir qui a fait quoi… Je n'ai pas le temps ni l'énergie de faire des motions et de belles et grandes phrases pour de simples questions qui demandent un oui ou un non…

Par conséquent, je vous adresse par la présente ma démission du conseil municipal pour le 30 juin.

Je vous remercie de votre confiance durant ces années et souhaite beaucoup de succès à l'équipe en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Dominique Howald »

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour trois communications.

Visite du de l'abri PC historique de la Treille
Il rappelle aux conseillers que cette visite aura lieu le mardi 24 mai 2016, et que les conseillers ont jusqu'au vendredi 13 mai pour s'inscrire. Il dit que cette visite sera suivie d'un repas simple.
Monsieur APOTHELOZ rappelle également les heures de départ : soit en minibus d'Aire-la-Ville (parking du cimetière) à 17h.30, ou sur place (rue de l'Hôtel-de-Ville 14) à 18h.30.

Compagnie des sapeurs-pompiers
Il a le plaisir d'informer les conseillers que trois nouveaux sapeurs ont été formés par l'OCPPAM, et que ces derniers ont intégré la Compagnie. Il s'agit de Messieurs Jorge ESTEVES, Julien NICOD et Frédéric NOVELLE, ce qui porte l'effectif de la Compagnie à seize sapeurs, y compris les membres de l'Etat-Major.

Dates des séances de commissions
Il demande aux membres des commissions « Animations et Aînés », « Sport et Loisirs » et « Sécurité » de bien vouloir rester à la fin de la séance pour qu'il puisse leur communiquer les dates des séances concernant le budget 2017, et qui auront lieu à la fin de l'été.

Madame RAMBACH n'ayant aucune communication, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

V. DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2015

Le président demande si ce document amène des remarques, des commentaires ou des questions.

Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération**. 7 voix pour, 2 voix contre, Madame HENRIOD et Monsieur LANZA, et 1 abstention, Monsieur FUMEAUX.**

Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,
vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2016,
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 7 voix pour, 2 voix contre, Madame HENRIOD et Monsieur LANZA, et 1 abstention, Monsieur FUMEAUX

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de **CHF 3'419'937.23 aux charges et de CHF 4'031'825.84 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 611'888.61.**
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de **CHF 1'688'969.45 aux dépenses et de CHF 415'768.05 aux recettes, l'augmentation des investissements nets s'élevant à CHF 1'273'201.40.**
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 1'273'201.40 par l'autofinancement à raison de CHF 1'301'751.61 au moyen de la somme de CHF 689'863.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 611'888.61.**
   L'excédent de financement s'élève à CHF 28'550.21.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 611'888.61 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 26'148'532.45 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	3'716'353.72
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	22'432'178.73
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	26'148'532.45

et au passif un montant de CHF 26'148'532.45 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	193'636.90
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	8'344'658.60
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	0.00
- Provisions (nature 24)	CHF	750'000.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	224'693.70
- Fortune nette (nature 29)	CHF	16'635'543.25
Total du passif	CHF	26'148'532.45

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à CHF 7'450'000.00.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2015

Le président demande si ce document amène des remarques, des commentaires ou des questions.

En ce qui concerne le point 05.00.305.00 « Assurance maladie et accidents », Madame MOULLET BOUCHARDY aimerait savoir pour quelle raison on parle d'assurance maladie. Il lui est répondu que la commune assure les employés contre les accidents, mais ne participe pas à l'assurance maladie des employés. C'est un libellé type.

Plus aucune question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération**. 8 voix pour, 2 voix contre, Madame HENRIOD et Monsieur LANZA, et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir
Vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2016,
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 8 voix pour, 2 voix contre, Madame HENRIOD et Monsieur LANZA, et 0 abstention

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants pour un montant total de **CHF 367'841.76**, soit :

01.00.301.00	Procès-verbalistes	CHF	3'246.45
02.00.303.00	AVS/AI/APG Assurance chômage, Allocations familiales	CHF	10'377.95
02.00.304.00	Prévoyance professionnelle	CHF	1'703.70
02.00.305.00	Assurance-maladie et accidents	CHF	1'357.50
05.00.311.00	Mobilier / Machines / Véhicules	CHF	5'549.95
08.00.312.00	Eau, énergie, combustibles	CHF	6'361.15
08.00.314.01	Entretien d'immeubles par tiers	CHF	10'072.30
08.21.331.00	Amortissement nouvelle mairie - Travaux rénovation	CHF	66'667.00
08.21.331.10	Amortissement nouvelle mairie - Achat bâtiment	CHF	11'420.00
08.21.331.20	Amortissement mobilier nouvelle mairie	CHF	12'009.10
14.00.312.00	Eau, énergie, combustibles	CHF	6'200.00
14.00.314.01	Entretien	CHF	509.75
14.00.318.00	Incendie et Secours - Téléphone, Assurance, Feu	CHF	2'652.65
34.10.331.00	Amortissement ordinaire - Zone sportive	CHF	96'774.30
58.20.366.00	Allocations sociales	CHF	1'146.95
62.00.312.00	Eclairage public consommation	CHF	161.75
62.00.314.01	Entretien des chaussées par divers	CHF	1'166.90
62.00.314.03	Entretien de l'éclairage public	CHF	4'430.90
65.00.375.00	Subventions cantonales pour les vélos électriques	CHF	1'250.00
71.10.314.01	Egouts et collecteurs - Entretien et réfection	CHF	4'101.70
74.00.314.00	Entretien du cimetière	CHF	5'489.40
90.00.330.00	Provision impôts	CHF	55'865.65
90.00.346.00	Compensation financière aux communes françaises	CHF	36'923.88
90.00.351.00	Frais de perception	CHF	12'289.98
94.00.318.00	Frais de banque	CHF	136.30
94.10.321.00	Dettes à court terme	CHF	609.45
95.00.314.00	Entretien immeubles du patrimoine financier	CHF	9'068.65
95.00.318.00	Impôt immobilier	CHF	298.45

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

VII. DELIBERATION CONCERNANT LE CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES EMPLACEMENTS PUBLICS COMMUNAUX SUIVANTS :

Secteur N° 1 : l'aménagement de l'espace multisports et aire de jeux
Secteur N° 2 : les abords d la future Mairie
Secteur N° 3 : les abords de l'école

Le président demande si ce document amène des remarques, des commentaires ou des questions.

Aucune question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération**. 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation du crédit d'engagement complémentaire concernant les travaux d'aménagement des emplacements publics communaux suivants :
Secteur N° 1 : l'aménagement de l'espace multisports et aire de jeux
Secteur N° 2 : les abords de la future Mairie
Secteur N° 3 : les abords de l'école
et les moyens de le couvrir

Vu le crédit d'engagement de CHF 2'900'000.00 voté par le Conseil municipal le 14 mai 2013, approuvé le 23 juillet 2013 par le Conseil d'Etat, pour CHF 2'900'000.00;

vu le décompte final s'élevant à CHF 2'903'121.70,
vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 3'121.70 pour couvrir le dépassement sur le crédit destiné aux travaux d'aménagement des espaces publics communaux par un espace multisports et une aire de jeux, ainsi que l'aménagement des abords de la future mairie et des abords de l'école.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 14 mai 2013, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 34.10.331.00 «Amortissement des investissements » jusqu'en 2043.

VIII. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président informe les membres que c'est sa dernière séance en qualité de président, et qu'il faut élire les membres du bureau, à savoir un(e) président(e), un(e) vice-président(e) et un(e) secrétaire, qui entreront en fonction dès la prochaine séance du Conseil municipal pour une année.

Le président propose Monsieur Hamidou HAMA pour la présidence. Il demande qui est d''accord avec cette proposition. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le président propose Madame Nathalie HENRIOD pour la vice-présidence. Il demande qui est d''accord avec cette proposition. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le président propose Monsieur Jonathan CHRISTIN pour le poste de secrétaire. Il demande qui est d''accord avec cette proposition. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

IX. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un a des motions à proposer. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

X. QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur CHRISTIN
Il dit que l'on entend beaucoup de choses dans le village à propos de l'épicerie. Il aimerait que l'Exécutif fasse un retour au Conseil municipal lors de la prochaine séance sur la situation actuelle de l'épicerie. Le maire répond que le bail est toujours au nom de Monsieur MOSES du Croissant Timbré. L'été passé, ce dernier a mis l'épicerie en sous-location, avec l'accord de la Régie et de la Mairie, à la Société Crisval, représentée par deux personnes, qui s'occupe également des épiceries de Cartigny et Confignon.
S'ensuit un certain nombre de remarques négatives des conseillers municipaux concernant l'épicerie. Le maire répète que les locaux appartiennent à la mairie et que Monsieur MOSES en est le répondant. La commune ne peut pas intervenir dans la gestion interne de cette société. Par contre, et étant donné les retours négatifs entendus ce soir, le maire prendra contact avec Monsieur MOSES, ainsi que les responsables de la Société Crisval pour faire le point de cette situation. Le maire reviendra vers le Conseil lors de la prochaine séance s'il a plus d'informations.

Remarque de Monsieur FUMEAUX
Il aimerait savoir pour quelle raison il y a des panneaux fixes de signalisation routière sur lesquels le symbole « Autoroute » a été rajouté. Monsieur APOTHELOZ répond que cette information a déjà été donnée lors du Conseil du mois de mars, mais il redonne volontiers une explication. Il dit que l'Office fédéral des routes fait des travaux depuis maintenant et pour deux ans dans les tunnels de Confignon (2016) et Vernier (2017). Les travaux ont lieu la nuit jusqu'à 05h.00 du matin, et la route est ensuite rendue au trafic. En cas de perturbations, les automobilistes sont redirigés à l'aide de ces panneaux. Ces derniers ont principalement été mis pour les personnes de passage dans notre canton, et pour celles qui vont le traverser durant les vacances.

Remarque de Madame HENRIOD
Elle tient à dire qu'elle trouve dommage que Madame HOWALD quitte le Conseil municipal car elle est très appréciée dans le village. Elle regrette fortement son départ.

Demande de Monsieur LANZA
Suite à la dernière séance du Conseil municipal, et à l'intervention de Monsieur ROCH, ce dernier avait dit que le Conseil municipal pourrait avoir des informations sur la péréquation financière, car il y a des choses qu'il ne comprend pas. Le maire va voir avec le Service de surveillance des communes pour organiser une séance d'information.

Deux propositions de Madame MOULLET-BOUCHARDY
1. Elle a envie d'organiser, pour les membres du Conseil municipal, une ou deux visites, la première à la Télévision suisse romande, et la seconde à l'Aéroport en septembre et/ou en novembre de cette année.

Avant d'organiser ces sorties, elle voulait savoir si les conseillers étaient intéressés et si un mercredi soir convenait. Tout le monde est intéressé. Monsieur APOTHELOZ tient à préciser que les séances du Conseil municipal ont en général lieu le mercredi soir. Il faudra donc se coordonner pour les dates des sorties. Monsieur APOTHELOZ la remercie pour cette initiative.

2. Etant donné que la séance du mois de juin sera la dernière de cette première année de législature, elle propose que l'agape d'après conseil se passe chez elle. Pour ce repas, elle demande aux conseillers de bien vouloir apporter des salades et des desserts, et elle s'occupe de tout le reste. Tout le monde est d'accord avec cette proposition, la remercie et s'en réjouit d'avance.

Question de Madame MAIO

En ce qui concerne la coupe des arbres, elle aimerait savoir s'il y a une nouvelle loi, car elle s'aperçoit, en marchant dans la commune, que des arbres disparaissent, pas sur des terrains communaux, mais sur des parcelles privées. Il lui semble que tout se fait sans autorisation. Pour sa part, elle dit qu'elle a pris la peine de demander une autorisation d'abattage d'arbre pour sa propriété. Le maire répond qu'il n'y a pas besoin d'autorisation pour les arbres fruitiers. Madame MAIO répond que ce ne sont pas des arbres fruitiers. Le maire répond qu'il faut dénoncer ces faits à la DGNP (Direction générale de la nature et du paysage).

Remarque de Monsieur LANZA

Il voulait faire une remarque concernant le projet du réseau agro-environnemental (RAE). Il trouve ce projet en faveur de la nature très bien et sympathique. Par contre, il trouve dommage que l'on dénature le paysage avec des gravières.
Madame MOULLET BOUCHARDY demande ce qui va se passer par rapport à ce projet. Madame RAMBACH dit que l'Exécutif les a invités ce soir pour informer le Conseil municipal de ce projet et décider d'une position. La Champagne était la dernière région à ne pas avoir de réseau. Celui-ci s'est mis en place assez tardivement, et les communes de la Champagne n'ont eu une présentation de ce projet qu'en mars dernier. D'autre part, il est à noter que l'annonce de ce projet a soulevé un certain nombre de remarques lors de sa présentation. Il faudra maintenant en discuter et leur donner notre réponse.
Monsieur CHRISTIN dit que c'est un projet qui s'est effectivement très vite mis en place l'année dernière. Il dit aussi que la politique agricole a complètement changé pour les subventions. Auparavant, il y avait une aide à la production, et maintenant ce sont des aides écologiques. Il n'y avait rien sur la Champagne, et certains agriculteurs avaient peur pour leur exploitation. Au début du projet l'année dernière, ils n'avaient qu'une quinzaine de jours pour dire s'ils voulaient entrer dans le réseau ou non. Pour sa part, il avait trop peu de temps et pas assez d'informations pour accepter tout de suite, mais les agriculteurs peuvent y entrer à tout moment. Avec les informations qu'il a reçues ce soir, il va pouvoir reconsidérer ce projet.
Madame RAMBACH dit qu'ils ont dû avoir un problème de communication. Ils avaient invité les communes à leur assemblée en septembre 2015, mais la Commune d'Aire-la-Ville n'avait pas pu y participer. Aucun document (procès-verbal ou autre) n'a été envoyé aux communes à la suite de cette assemblée, mais apparemment pour eux, il semblait acquis que les communes allaient participer à ce projet et payer la subvention.
Monsieur CHRISTIN propose que la commission « Environnement » se réunisse et discute de ce projet. Une date sera fixée en fin de séance.

Divers de Monsieur APOTHELOZ

Il excuse officiellement l'absence de Madame ZBINDEN DUVILLARD qui vient de lui faire savoir qu'elle était retenue pour des raisons professionnelles, et elle s'en excuse auprès des membres du Conseil municipal.

Demande de Monsieur CHRISTIN
Il demande aux membres de la commission « Routes » de rester après la séance pour fixer une date de commission avant l'été pour pouvoir préparer la séance de septembre consacrée au budget 2017.

La séance est levée à 21 h. 45.